

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 7 mars 2024 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 mars 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Délibération n° 15_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : AMÉNAGEMENT TERRASSE DE L'AUBERGE DU BAR A THYM

Comme déjà évoqué, Monsieur le Maire rappelle la demande des gérants de l'auberge pour la création d'une terrasse plus stable pour l'auberge, avec un sol plat et le remplacement du store. La municipalité s'est rendue plusieurs fois sur place pour déterminer ce qui serait le plus adéquat et pérenne pour l'activité de restauration. Plusieurs devis avec différents scénarios ont été demandés, comme la possibilité de mettre une véranda mais l'idée a été écartée car trop onéreuse et pas adaptée aux besoins des gérants.

La proposition retenue par la municipalité pour l'aménagement de la terrasse sur les façades SUD et OUEST est la suivante :

- sciage et dégrappage de l'enrobé + terrassement, devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour 5 815. 50 € HT,
- création d'un béton sablé gris de 12 cm d'épais, devis de l'entreprise SOLS SAVOIE pour 13 125.00 € HT,
- mise en place d'une pergola bioclimatique en façade OUEST de 8m x 4m60 avec toiles sur les côtés pour couper du vent, devis de l'entreprise SARL BUNOZ pour 27 061.50 € HT.

Le projet total s'élèverait à 46 002 € HT et les travaux pourraient être réalisés dans les prochains mois pour une utilisation de la terrasse dès cet été.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et commander les travaux au plus vite.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

